



Eteignez vos téléphones portables !!

publié le 02/02/2022

Descriptif :

Les 6, 7 et 8 février 2022 sont les journées mondiales " sans téléphones portables ".

Au Collège, le vendredi 11 février, nous aussi, allons agir pour la Planète en éteignant nos smartphones.

Journée « sans téléphone portable »

Afin de **sensibiliser** les élèves aux enjeux du Développement Durable (piliers sociétal, économique et environnemental), le collège Maurice Calmel met en place le **vendredi 11 février** une journée sans téléphone portable au Collège.

 [Cliquer ici pour voir l'affiche de notre action du 11 février](#) (PDF de 536.4 ko)

Cette journée fait suite au dimanche 6 février qui est celle de la « journée mondiale sans téléphone ».

 [Cliquer ici pour voir l'affiche montrant l'historique de la journée mondiale et l'impact de l'utilisation des téléphones sur notre Planète](#) (PDF de 17.3 Mo)

D'ici le 11 février tous les élèves auront été informés en cours de technologie sur les impacts environnementaux liés à la fabrication et à l'utilisation des écrans. A la suite de cette information et des réponses apportées aux questionnements des élèves, une rapide présentation de l'action ainsi qu'une petite enquête anonyme auront été menées.

Déroulement de la journée du vendredi 11 février

Pour participer à l'action, les élèves **volontaires** qui **viennent habituellement au Collège avec leurs téléphones** :

- arriveront le matin avec leur téléphone portable éteint (pas en veille) mis dans une enveloppe cachetée avec leur nom, prénom et classe ;
- se présenteront dès leur arrivée au collège au niveau de la zone tenue par des adultes pour s'inscrire à l'action ;
- présenteront leur enveloppe cachetée contenant le téléphone ;
- émargenteront la feuille en face de leur nom dans la colonne « Démarrage de l'action » ;

L'élève **volontaire** restera en possession de son téléphone et le laissera dans son enveloppe cachetée durant toute la journée passée au collège. Si l'élève a besoin de joindre la famille, il/elle s'adressera à la Vie Scolaire.

- en fin de journée durant la dernière heure de cours de leur emploi du temps, l'élève présentera son enveloppe au professeur qui aura la classe ;
- sur la même feuille que celle sur laquelle l'élève a signé le matin, l'élève évaluera son engagement moral à l'action et signera ;
- l'élève complètera une très courte enquête qu'il remettra aussitôt à son professeur.

Les élèves ne venant jamais au Collège avec leurs téléphones portables ont été comptabilisés lors de l'enquête anonyme faite en classe en amont de l'action. Ces élèves seront **aussi pris en compte dans le bilan final**.

Le bilan de l'action sera par la suite mis en ligne sur le site du collège.

Merci pour votre coopération,

Madame RABOURDIN (Référénte Développement Durable)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.